



RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Bâtir les bases de l'avenir



TABLE DES MATIÈRES

LETRE DU PRÉSIDENT	4
LETRE DU PDG	5
À PROPOS DE NOUS	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
COMPOSANTES DU PROJET	8
UNE ANNÉE DE CÉLÉBRATIONS	10
POINTS SAILLANTS DE LA CONSTRUCTION POUR 2018-2019	12
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	14
L'APWD AU TRAVAIL POUR BÂTIR LES BASES DE L'AVENIR	15
PRIORITÉS STRATÉGIQUES	16
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA GESTION FINANCIÈRE	18
RÉSULTATS FINANCIERS 2018-2019	20
ÉTATS FINANCIERS	26
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	27
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	36
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES	50
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	51
NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES	55
SOYEZ PRÊT	58



LETTRE DU PRÉSIDENT

Dwight Duncan

Au cours de la dernière année, le projet du Pont international Gordie-Howe a été un sujet de conversation récurrent sur le lieu de travail, lors d'événements sociaux et dans l'actualité. Et cela était légitime. Ce projet est l'un des projets d'infrastructures les plus ambitieux actuellement entamés et il changera pour toujours le paysage de la région de Windsor-Détroit.

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) ne fait pas seulement la une, mais elle écrit une page d'Histoire.

Le dernier exercice financier a été axé sur les efforts. L'APWD a travaillé dur afin de construire les bases de ce projet transformateur et nos efforts ont entraîné des progrès considérables.

En lisant ce rapport, vous verrez qu'il y a beaucoup de points qui valent la peine d'être célébrés: l'achèvement du processus d'approvisionnement en partenariat public-privé, la sélection de Bridging North America comme partenaire du secteur privé, les travaux avancés de construction au Michigan et, bien entendu, le début officiel de la construction.

Ces jalons primordiaux sont bien accueillis par nos intervenants des deux côtés de la frontière et indiquent que le projet va de l'avant.

Les résidents, les propriétaires d'entreprise, les groupes communautaires, les travailleurs, les syndicats, les peuples autochtones et les élus de tous les paliers de gouvernement ont tous contribué avec l'APWD à construire les bases de cette entreprise colossale. Il faut les remercier.

Ces progrès ne seraient pas possibles sans le travail et l'engagement des employés, des conseillers et des partenaires de l'APWD, ainsi que de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America.

Ensemble, nous avons construit les bases d'un partenariat prospère pour les années à venir.

Dwight Duncan
Président



LETTRE DU PDG

Bryce Phillips

Je lance cette lettre avec un profond sentiment de fierté et de gratitude.

Peu de temps avant que je me joigne à l'Autorité du pont Windsor-Détroit à titre de PDG, l'organisation a annoncé qu'elle avait choisi Bridging North America comme notre soumissionnaire préféré. Quelques semaines plus tard, la construction avancée a commencé au Michigan, suivie du début officiel de la construction en octobre 2018.

Ce sont plus que de simples dates sur un calendrier. Ces événements marquants représentent la base sur laquelle nous bâtissons le projet du Pont international Gordie-Howe.

Cette base comprend l'établissement de relations solides et durables avec les communautés locales et les intervenants, la mise sur pied et le développement d'une équipe hautement performante au sein de l'APWD et l'établissement d'une relation privilégiée avec notre partenaire du secteur privé. Tout cela a permis à l'APWD et au projet du Pont international Gordie-Howe de se forger une solide réputation et d'acquérir une image de marque prestigieuse.

Au cours des mois et des années à venir, nous continuerons à nous efforcer de transformer notre vision en réalité afin d'accomplir le projet avec succès et en toute sécurité, en respectant les délais et le budget.

J'aimerais remercier nos employés, nos partenaires, nos conseillers et nos entrepreneurs pour leur engagement, ainsi que le conseil d'administration et les membres de l'Autorité internationale et d'Infrastructure Canada pour leurs conseils depuis mon arrivée au sein de l'organisation.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec tout le monde alors que nous construisons ensemble le projet du Pont international Gordie-Howe, un projet unique en son genre, un projet qui servira de modèle pour les futurs partenariats public-privé.

Bryce Phillips
PDG

À PROPOS DE NOUS

L'Autorité du Pont Windsor-Détroit (APWD) est une société canadienne d'État sans but lucratif établie pour exécuter le projet du Pont international Gordie-Howe entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan. Nous sommes responsables de la réalisation du plus grand projet d'infrastructure frontalière et du plus long pont à haubans d'Amérique du Nord.

L'APWD livre cet important investissement dans l'infrastructure dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). À ce titre, nous sommes responsables de la supervision de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America, pendant la construction et l'exploitation du projet du Pont international Gordie-Howe. Nous prévoyons que le Pont international Gordie-Howe sera ouvert à la circulation d'ici la fin de 2024. De plus, l'APWD fixera le tarif et percevra tous les péages.

L'APWD relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et est chapeauté par notre conseil d'administration.

MANDAT

En vertu de ses lettres patentes et de l'Accord sur le passage, l'APWD est responsable de l'exécution des obligations de l'Autorité pour le franchissement de frontière à titre de partie à l'Accord sur le passage, et de la construction et l'exploitation du Pont international Gordie-Howe.

MISSION

Construire et exploiter le Pont international Gordie-Howe, seul ou conjointement avec une ou plusieurs autorités gouvernementales, et le faire directement ou en vertu d'un ou plusieurs accords de partenariat public-privé (accords PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé, obtenus par un processus d'appel d'offres comme prévu par l'Accord sur le passage.

GOVERNANCE

Notre conseil d'administration supervise la gestion de nos activités et de nos affaires. La supervision continue du conseil d'administration permet de s'assurer qu'il compte le nombre approprié de membres possédant une expertise pertinente et diversifiée pour lui permettre de prendre des décisions efficaces. Le conseil d'administration fournit une orientation et une surveillance stratégiques éclairées qui contribuent à l'orientation essentielle et à la saine gouvernance de l'APWD.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'APWD est composé de neuf membres, dont le premier dirigeant. Ces personnes clés ont été nommées par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités avec l'approbation du gouverneur en conseil.



Debout (de gauche à droite) : Karla Avis, Judi Cohen, Rish Malhotra.
Assis (de gauche à droite) : Shelly Cunningham, Michael J. Mueller, Dwight Duncan, André Juneau, Marie Campagna.

AUTORITÉ INTERNATIONALE

L'Autorité internationale de l'APWD est composée de six membres* (un siège demeure vacant) qui représentent le Canada et le Michigan.

**Le sixième membre a été annoncé le 23 juin 2019*

Notre Autorité internationale a supervisé et approuvé les étapes clés du processus de partenariat public-privé qui a mené à la nomination de Bridging North America. Ils surveillent la conformité de notre organisation à l'Accord sur le passage signé entre le Canada et le Michigan.

EN 2018/2019, IL Y A EU :

- | | |
|--|---|
| 15 RÉUNIONS DU CONSEIL AU COURS DE 2018/19 | 5 RÉUNIONS DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES |
| 5 RÉUNIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION | 5 RÉUNIONS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DES RESSOURCES HUMAINES |
| 8 RÉUNIONS DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE AU COURS DE 2018/19 | |

COMPOSANTES DU PROJET

Le projet du Pont international Gordie-Howe est l'un des plus importants projets d'infrastructure en Amérique du Nord et l'un des plus complexes. Les deux points d'entrée présenteront des caractéristiques architecturales et un aménagement paysager qui mettent en valeur fonctionnalité, excellence conceptuelle, durabilité et accessibilité sans frontières. Le nouveau pont sera le plus long pont à haubans d'Amérique du Nord et son design iconique sera un nouveau symbole d'entrée impressionnant et inspirant pour le Canada et les États-Unis.

Il existe quatre composants majeurs au projet du Pont international Gordie-Howe:

LE PONT:



- Conception haubanée - passant du blanc au gris foncé
- Six voies : trois en direction du Canada et trois en direction des États-Unis
- Longueur totale : environ 2,5 kilomètres/1,5 mile
- Portée libre de 853 m/0,53 mile - la plus longue de tout pont à haubans en Amérique du Nord
- Aucun pilier dans l'eau
- Une approche du pont de chaque côté de la traversée pour relier les points d'entrée au Canada et aux États-Unis.
- La forme de la tour du pont reflétera la courbure d'un bâton de hockey lors d'un lancer frappé.
- Un éclairage par DEL haute puissance illuminera le pont
- Un sentier piétonnier et cyclable polyvalent, sans frais et réservé aux piétons et aux cyclistes

LE POINT D'ENTRÉE CANADIEN



- Un site d'environ 53 hectares/130 acres
- Superficie totale du bâtiment 12 438 m²/133 881 pi²
- Postes d'inspection frontaliers entrants pour les véhicules commerciaux et passagers
- Postes d'inspection sortants
- Postes de péage pour la circulation en direction des États-Unis et du Canada
- 24 postes d'inspection primaire
- Superficie totale aménagée 10 hectares/24 acres
- Poste d'entretien
- La superficie permet l'installation d'une nouvelle technologie et l'ajout d'installations de traitement frontalier agrandies
- Une fois terminé, ce point d'entrée sera le plus grand point d'entrée canadien le long de la frontière canado-américaine et l'un des plus grands en Amérique du Nord

LE POINT D'ENTRÉE AMÉRICAIN



- Site d'environ 68 hectares/167 acres
- Superficie totale du bâtiment 30 318 m²/326 335 pi²
- Postes d'inspection frontaliers entrants pour les véhicules commerciaux et passagers
- Postes d'inspection sortants
- Cabines de contrôle de sorties commerciales
- Une zone de sécurité de 30m/100ft avec végétation et un sentier public entoureront le point d'entrée américain
- 36 postes d'inspection primaire
- Superficie totale aménagée 12 hectares/30 acres
- Une fois construit, ce point d'entrée sera l'un des plus grands points d'entrée en Amérique du Nord

L'ÉCHANGEUR DU MICHIGAN



- Améliorations des routes locales, notamment:
 - 4 nouveaux viaducs
 - 5 nouvelles passerelles pour piétons
 - Les intersections clés seront aussi élargies pour permettre aux camions de transport d'effectuer des virages continus
- 4 ponts traversant le chemin de fer et reliant l'I-75 au PDE américain
- Reconfiguration des rampes d'échange et des voies de desserte de l'I-75
- Bretelles d'accès principales en provenance et à destination du PDE américain

UNE ANNÉE

SOUSSIONNAIRE PRÉFÉRÉ CHOISI

5 JUILLET 2018

“ Il s'agit d'une période stimulante pour l'APWD et pour les communautés des deux côtés de la frontière. La sélection de Bridging North America en tant que soumissionnaire préféré est un autre pas vers le début des travaux de construction du Pont international Gordie-Howe, le plus important projet infrastructurel le long de la frontière canado-américaine, et un projet qui stimulera les économies du Canada et des États-Unis.”

- Dwight Duncan, Président, conseil d'administration de l'APWD



TRAVAUX AVANCÉS DE CONSTRUCTION AU MICHIGAN

17 JUILLET 2018

“ Une infrastructure solide est un élément clé d'une forte croissance économique. Tout comme Monsieur Hockey établissait un record après l'autre, je suis persuadé que le Pont international Gordie-Howe facilitera l'établissement de nouveaux records dans les relations commerciales canado-américaines et rapprochera encore plus nos peuples.”

- Kelly Craft, Ambassadrice des États-Unis au Canada



CÉLÉBRATIONS

CLÔTURE FINANCIÈRE

28 SEPTEMBRE 2018

“ Le Pont international Gordie-Howe sera une addition exemplaire à la silhouette partagée de Windsor et Détroit. Son design moderne, mais intemporel combiné à une technologie avancée représente le futur des passages frontaliers internationaux. Les membres du personnel de l'APWD, ainsi que nos consultants et partenaires, sont heureux d'accueillir Bridging North America dans l'équipe « Gordie Howe » et nous sommes fiers de travailler ensemble sur ce projet d'infrastructure historique.”

- Bryce Phillips, PDG, APWD



DÉBUT DE LA CONSTRUCTION

5 OCTOBRE 2018

“ Aujourd'hui, la construction complète du plus grand et du plus ambitieux projet d'infrastructure le long de la frontière canado-américaine commence. Les Canadiens ont besoin d'une infrastructure sur laquelle ils peuvent compter pour se rendre là où ils veulent aller et pour développer leurs entreprises à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Le Pont international Gordie-Howe contribuera à la croissance de notre économie, encouragera le commerce et l'investissement et créera de bons emplois bien rémunérés des deux côtés de la frontière.”

- Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada



POINTS SAILLANTS DE LA CONSTRUCTION POUR 2018-19

Notre thème, cette année, est « Bâtir les bases de l'avenir » – non seulement en matière de construction, mais également en ce qui concerne nos voisins, nos collectivités hôtes, nos intervenants et notre partenaire du secteur privé, Bridging North America. Voici quelques-uns des points saillants de la construction pour l'exercice 2018-19.

AVRIL/MAI

Les activités préparatoires se sont poursuivies aux points d'entrée canadien et américain et à l'échangeur du Michigan. Ce travail comprenait l'achèvement de l'installation du massif de conduits, le retrait des câbles abandonnés, l'installation d'un siphon et l'avancement du déménagement des services publics, ce qui a nécessité l'installation temporaire de poteaux électriques et le retrait de deux tours d'électricité. Également, l'acquisition de propriétés aux É.-U. s'est poursuivie.



OCTOBRE

La préparation du site a commencé, incluant le nivellement et l'arpentage pour la construction de la tour du pont du côté américain.

NOVEMBRE

L'examen de la digue a commencé du côté américain du projet pour veiller à ce qu'il n'existe aucun obstacle souterrain à la construction de la pile du pont.

JUIN/JUILLET

Les progrès ont continué sur la voie d'accès périmétrique, avec la pose de l'asphalte, le traçage des lignes et l'installation des lampadaires et de la signalisation.

Le travail s'est poursuivi pour le collecteur pluvial de McKee Street connexe au point d'entrée canadien.

Une rue temporaire offrant un accès aux commerces connexes a été ouverte. L'avancement du déménagement des services publics aux États-Unis s'est poursuivi.



DÉCEMBRE

L'installation des drains verticaux, de la couche de drainage et du remblai avancé a commencé. Ce travail était nécessaire afin de préparer le sol à l'approche principale du pont au PDE canadien.

JANVIER

Des essais de soufflerie sur le modèle de la superstructure ont été réalisés. Ces essais incluent des simulations de circulation avec des véhicules à profil élevé.



AOÛT

L'arpentage des sites canadien et américain a commencé. Ce travail était préalablement requis pour commencer le forage d'enquête géotechnique.

SEPTEMBRE

Un arpentage de référence commun a été réalisé pour garantir que les sites des deux côtés du pont utilisent les mêmes informations.



FÉVRIER

Des essais ont été réalisés pour la sous-face du tablier du pont. Il s'agit d'un des premiers éléments de la superstructure du pont à être fabriqué.

MARS

Le nouveau poste de pompage sanitaire est autorisé. Ce nouveau poste remplace le poste existant qui devait être déménagé au PDE canadien.

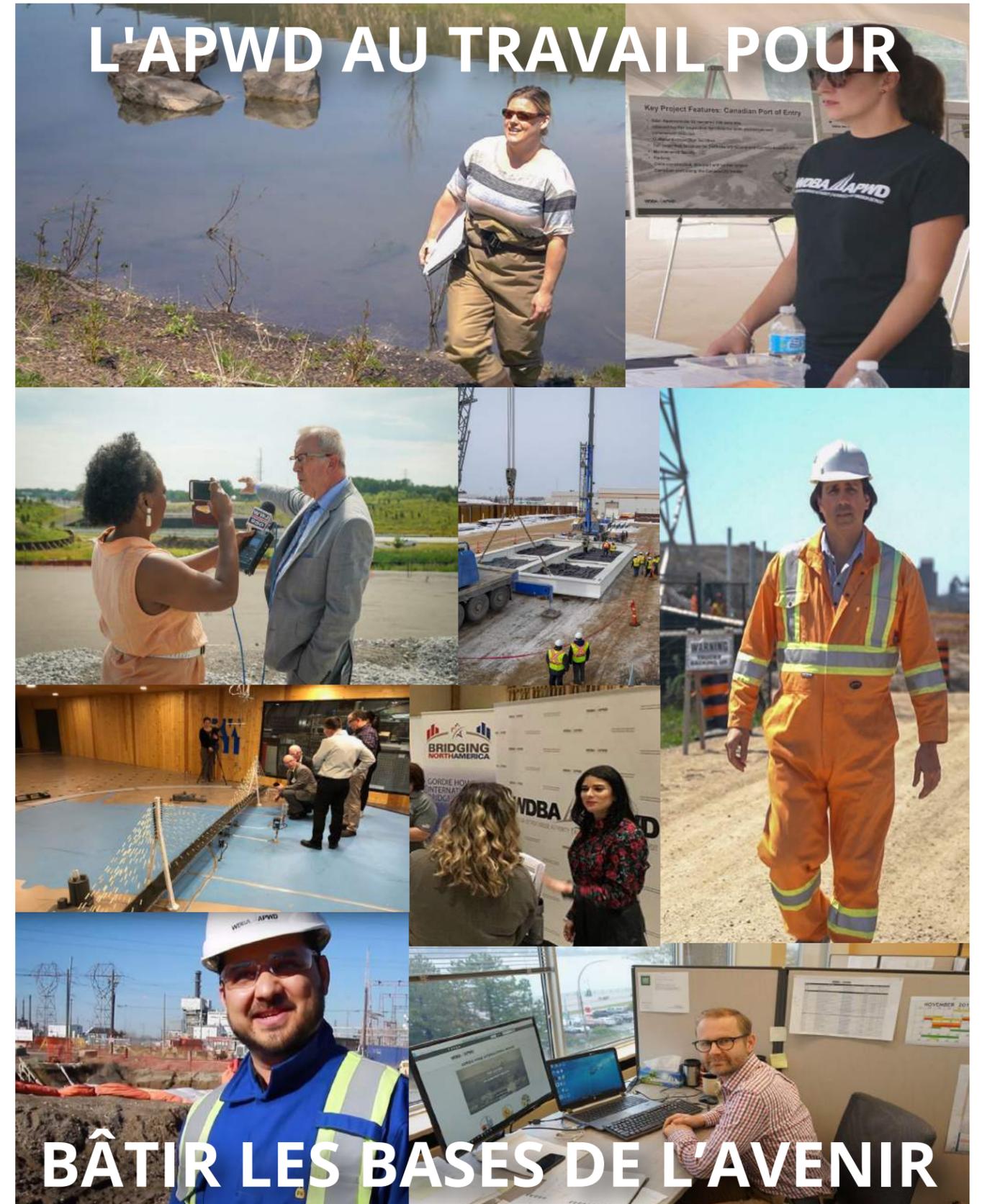
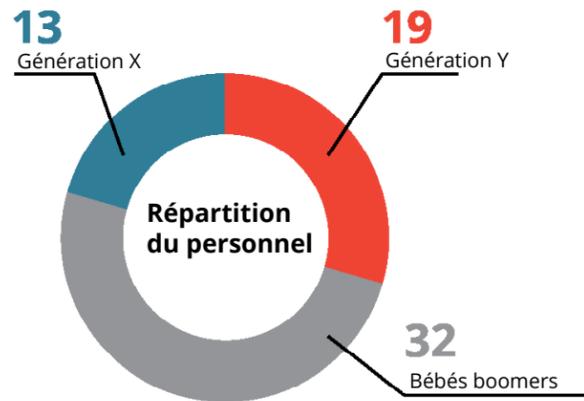


ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'APWD s'engage à offrir un excellent environnement de travail d'équipe et une culture où la sécurité passe avant tout. L'APWD compte sur des modalités d'embauche notables incluant, sans toutefois s'y limiter, le sexe et la diversité linguistique de son personnel et de son conseil d'administration. Nous continuerons de mettre l'accent sur les objectifs de diversité, en fonction de la composition de la collectivité locale, et de mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour maintenir un effectif diversifié. Au 31 mars 2019, l'APWD comptait 64 employés à temps plein. L'APWD s'engage également à offrir des possibilités d'apprentissage en milieu de travail aux étudiants de niveau postsecondaire. Au cours de l'exercice 2018/2019, 22 étudiants des collèges et universités de la région ont été embauchés par l'APWD. Programme d'éducation coopérative



Répartition du personnel par génération



PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Au cours des années précédentes, l'APWD a établi un ensemble de priorités stratégiques qui continuent d'être mises en œuvre pour assurer la bonne exécution du mandat de la société. La mise en œuvre réussie de ces priorités a contribué à placer l'APWD dans une position où la construction de ce projet primé a pu commencer.

Au cours du dernier exercice (2018-2019), l'APWD a atteint des jalons et des objectifs sur les priorités suivantes:

- Finaliser l'approvisionnement du PPP
- Engagement des différents intervenants et développement d'une compréhension du macroenvironnement
- Acquisition de propriétés aux É.-U.
- Travaux préliminaires et déménagement des services publics au Canada
- Déménagement des services publics aux États-Unis
- Construction

FINALISER L'APPROVISIONNEMENT DU PPP

La phase d'approvisionnement du projet du Pont international Gordie-Howe s'est terminée au cours de l'exercice 2018-19, et la clôture financière a été atteinte en septembre 2018. L'APWD a alors annoncé qu'un contrat à prix fixe d'une valeur de 5,7 milliards de dollars avait été signé avec Bridging North America pour concevoir, construire, financer, opérer et entretenir le projet du Pont international Gordie-Howe.

ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

Au cours de l'exercice 2018-19, l'APWD a continué de s'appuyer sur les bases solides de l'engagement des intervenants et des communications établies au cours des années précédentes. L'approche de l'APWD est de portée internationale, développée pour fournir de l'information et susciter l'engagement et la rétroaction des résidents des communautés locales immédiates, des entreprises locales et des intervenants ayant des intérêts directs dans un nouveau pont international, et des futurs utilisateurs.



ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS AUX ÉTATS-UNIS

Le MDOT a atteint 98 % de ses objectifs de possession de 2018-19 et 92 % de ses objectifs de préparation au projet.

Au cours de l'exercice 2018-19, dans le cadre du processus d'acquisition des propriétés, l'APWD, par l'entremise du MDOT et de ses consultants, a effectué des évaluations environnementales des sites en menant des enquêtes préliminaires de sites et des plans de diligence raisonnable pour les terrains. L'APWD a également terminé les travaux d'assainissement de l'environnement ou de démolition, dans la mesure nécessaire, afin que les propriétés puissent être remises à Bridging North America pour le projet. De plus, en 2018-19, toutes les enquêtes préliminaires sur le site ont été terminées et les démolitions d'immeubles ont progressé.



DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES PUBLICS AUX ÉTATS-UNIS

Au PDE des États-Unis et à l'échangeur du Michigan, il y a d'importants services publics tiers qui doivent être déménagés pour permettre la construction principale. L'APWD entreprend ce travail par l'intermédiaire du MDOT et des sociétés de services publics. Les déménagements de services publics aux États-Unis ont progressé conjointement avec le projet d'incrustation de l'I-75 du MDOT ainsi que par des services publics tiers (DTE, ITC et AT&T).

CONSTRUCTION

Après la sélection du soumissionnaire, un contrat distinct a été signé avec Bridging North America le 5 juillet 2018 pour les travaux avancés durant l'été 2018. Cela a permis le début de certaines activités de conception et de construction pendant la période où l'entente finale du projet et le financement ont été achevés.

Ces travaux avancés comprenaient l'établissement de bureaux de projet, l'arpentage et la localisation des services publics, le début des activités de conception sur le pont principal, l'échangeur du Michigan et les PDE, l'étude sur le terrain des travaux géotechniques, les puits d'essai et essais techniques sur les fondations du pilier principal du pont, les travaux de revêtement des égouts au PDE américain et le travail sur le compartiment de dosage le long de la voie de desserte nord de l'autoroute I-75.

TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ET DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES PUBLICS AU CANADA

Les travaux préliminaires comprennent, en partie, la construction d'une nouvelle route d'accès périphérique autour du PDE canadien afin d'assurer la connectivité municipale au réseau routier de la ville de Windsor et de permettre l'accès au PDE aux employés et aux équipes d'entretien.

Dans le cadre des travaux préliminaires, les services publics de la région sont transférés dans la nouvelle emprise routière. Les services publics comprennent Hydro One, dont les lignes aériennes dans le secteur de l'approche du pont du côté canadien seront réaménagées sous terre. Le remblayage anticipé de l'esplanade est également entrepris afin de permettre aux tassements de terrain de se produire avant la construction du projet principal, ce qui réduit les risques globaux du projet.



DISCUSSION ET ANALYSE DE LE GESTION FINANCIÈRE

Pour l'exercice 2019-20, l'APWD se concentrera sur les priorités énumérées ci-dessous. Bien que certaines d'entre elles sont reprises de l'exercice précédent, elles ont été renommées afin d'apporter des précisions, puisque ces priorités ont évolué depuis l'approvisionnement jusqu'à la phase de conception-construction actuelle et qu'elles continueront d'évoluer une fois que le projet du Pont international Gordie-Howe sera achevé.

EXÉCUTION DES PLANS DE CONTRÔLE GARANTISSANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'ACCORD DU PROJET

Au sein du cadre de gouvernance du projet, un plan de gestion du projet a été élaboré. Le plan de gestion du projet aidera à fournir la surveillance pour toute la portée des travaux du projet du Pont international Gordie-Howe.

PRÉPARATION DU SITE

L'APWD se livre à des activités de préparation du site aux États-Unis et au Canada depuis 2015. Ces préparatifs sont composés de l'acquisition de propriété (effectuée par le MDOT aux États-Unis) et des travaux préliminaires, dont la restauration environnementale, la démolition, le déménagement des services publics, la construction de la voie d'accès périmétrique et le remblai avancé, ainsi que le déménagement des services publics américains.

CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

En matière de conception et de construction pour le projet du Pont international Gordie-Howe (comprenant le PDE canadien, le pont et les approches, le PDE américain et l'échangeur du Michigan), la construction devrait s'échelonner sur un calendrier de 74 mois à partir d'octobre 2018 et le pont devrait être ouvert à la circulation vers la fin de 2024.



RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET PERFECTIONNEMENT ORGANISATIONNEL CONTINU LORS DE LA PHASE DE CONCEPTION-CONSTRUCTION

L'APWD continue de reconnaître que ses ressources humaines constituent son plus grand atout. Avec la phase de conception-construction du projet du Pont en cours, la réussite de l'organisation dépendra fortement de la faculté à renforcer la capacité et la compétence, ainsi que de la rétention des ressources nécessaires pour livrer le mandat du projet.

ENGAGEMENT DES INTERVENANTS ET POSITIONNEMENT EXTERNE DES OPÉRATIONS

Au cours des années précédentes, l'APWD a établi une solide base de sensibilisation et de relation avec des intervenants clés. Elle continuera à maintenir un rôle de premier plan dans la livraison de tous les engagements auprès des intervenants et les communications externes lors de la phase de conception et de construction du projet, dans lequel Bridging North America joue un rôle de soutien. Les priorités majeures incluent un engagement communautaire et des intervenants complet, ainsi que la surveillance de la livraison du Plan d'avantages pour la communauté.

PLANIFICATION DE LA TRANSITION ENTRE LA CONSTRUCTION ET LES OPÉRATIONS

Au cours de la période de planification de cinq ans de l'APWD, celle-ci a commencé à planifier sa transition entre la phase de conception-construction et les opérations.



RÉSULTATS FINANCIERS 2018-2019

APERÇU

L'exercice 2018-2019 a été la cinquième année de fonctionnement de l'APWD et a été une année de transformation, avec des progrès importants réalisés dans ses activités clés. Le 5 juillet 2018, l'APWD a annoncé la sélection du soumissionnaire préféré pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du projet du pont international Gordie-Howe. Le consortium Bridging North America (BNA) est le soumissionnaire retenu.

Le 28 septembre 2018, l'APWD et BNA sont parvenus à une entente et ont conclu l'accord de projet entre eux. Avant la clôture financière, l'APWD et BNA ont signé chacun le contrat des travaux préliminaires, en vertu duquel BNA a entrepris certaines activités de démarrage. L'augmentation des dépenses, des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et du passif dans les résultats financiers par rapport à l'exercice financier précédent témoigne de cette activité.

Au second semestre de l'année, le début des activités de construction est devenu l'objectif de l'APWD. BNA a commencé à se mobiliser pour la construction, a poursuivi le travail de conception sur les composantes du projet et a entamé certaines activités préliminaires.

Il incombe à BNA d'investir ses propres fonds dans le projet d'un montant équivalent à 15 % des coûts de conception et de construction, soit 574,8 millions de dollars, montant seuil stipulé dans l'accord de projet avec BNA. BNA doit verser ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Le montant est comptabilisé comme montant dû au partenaire privé dans l'état de la situation financière; l'APWD remplira cette obligation au moyen de paiements en capital qui commenceront au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien à l'APWD.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'APWD a également continué de promouvoir les priorités stratégiques suivantes :

Acquisition de propriétés aux États-Unis

Finalisation des travaux préliminaires

Déplacement des services publics au Canada

Déplacement des services publics au Michigan

ÉTAT DES RÉSULTATS

APERÇU

Le volume des activités de l'APWD est en croissance au cours de l'exercice financier 2018-2019 par rapport à l'exercice financier précédent, avec l'augmentation correspondante des dépenses. L'augmentation des dépenses s'est accélérée après la signature de l'accord du projet et de l'accord de travail anticipé avec BNA. BNA a engagé des coûts importants liés principalement à la mobilisation, à la conception, à l'administration et au financement. L'acquisition et la préparation de propriétés au Michigan, la préparation des travaux préliminaires au Canada et les activités liées à l'échangeur I-75 se sont poursuivies alors que l'APWD s'efforçait de respecter ses obligations envers le partenaire public-privé (PPP), maintenant prévues dans l'accord du projet.

PRODUITS

Les produits de 5,0 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2018) de l'APWD proviennent essentiellement des intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie et comprennent un produit d'assurance de 0,5 million de dollars lié à des biens endommagés par une inondation sur le point d'entrée canadien en 2017-2018.

CHARGES

L'APWD a engagé 211,6 millions de dollars (84,0 millions de dollars en 2018) en charges directes à l'appui du projet. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 112,5 millions de dollars des coûts de l'échangeur I-75 liés aux coûts de mobilisation et de conception et par l'obligation, dans le cadre du processus d'approvisionnement, de rembourser aux deux soumissionnaires non retenus les coûts liés à la soumission jusqu'à 30 millions de dollars.

Les coûts des services internes représentent les charges de financement du projet du Pont international Gordie-Howe, principalement les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien. L'APWD a engagé des dépenses de 9,2 millions de dollars pour les services internes (9,1 millions de dollars en 2018).

L'APWD a comptabilisé une charge de 6,0 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2018) pour des travaux exécutés pour d'autres agences et organismes gouvernementaux.

Le tableau ci-après présente la répartition des charges selon leur catégorie.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Coûts I-75	127 168	14 717
Remboursement des promoteurs non retenus	30 000	-
Services professionnels	18 262	15 479
Terrains au Michigan	12 086	26 287
Salaires et avantages sociaux	8 717	8 877
Services juridiques	8 381	13 895
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	5 977	3 871
Améliorations aux routes locales	5 083	-
Assurances	4 909	1 456
Perte de change	2 247	1 768
Amortissement	1 111	247
Bureau et entretien	820	516
Loyer	701	644
Impôt foncier	646	407
Frais de déplacement	437	311
Autres	307	318
Réparations et entretien	3	2 898
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	2	300
Perte de valeur	-	4 955
	226 857	96 946

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de l'échangeur I-75 correspondent principalement aux frais de mobilisation et de conception engagés par le BNA, qui sont nouveaux pour 2018-2019, et à d'autres services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur I-75; l'augmentation est principalement due aux frais engagés par le BNA.

Le remboursement des soumissionnaires non retenus représente des coûts engagés par les deux soumissionnaires non retenus dans le but d'obtenir l'accord en PPP sur le pont international Gordie-Howe qui ont été remboursés conformément à la demande de propositions. Le processus d'approvisionnement pour les PPP a permis le remboursement des coûts des deux soumissionnaires non retenus, jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars chacun. Les remboursements maximaux ont été effectués.

Les améliorations routières locales représentent les coûts de mobilisation et de conception liés aux travaux à effectuer sur les routes locales au Canada à l'extérieur du point d'entrée canadien

L'APWD a mis en application un programme d'assurances contrôlé par le propriétaire pour les assurances relatives à la construction du projet. La hausse des charges d'assurance est le résultat de politiques en cours d'établissement en prévision du début de la construction.

L'augmentation des frais de services professionnels est attribuable principalement à une hausse des activités d'ingénierie et d'approvisionnement au Michigan.

Les travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux totalisent 5,9 millions de dollars d'assainissement environnemental sur une propriété adjacente au point d'entrée canadien pour Infrastructure Canada (2,0 millions de dollars à l'exercice précédent) et 29 000 dollars de travaux de préparation de l'emplacement effectués pour le ministère des Transports de l'Ontario sur le pont B-1 (1,9 million de dollars à l'exercice précédent); le pont B-1 fait office de point de raccordement avec la promenade Rt. L'honorable Herb Gray au point d'entrée canadien.

Les coûts liés aux propriétés au Michigan concernent l'acquisition de propriétés au Michigan qui seront principalement utilisées pour l'échangeur I-75, ou qui sont nécessaires dans le cadre des améliorations connexes aux routes locales. La diminution des coûts des terrains au Michigan résulte principalement d'une baisse des activités d'acquisitions de propriétés au Michigan par rapport à l'année précédente.

La diminution des frais juridiques résulte principalement d'une baisse des activités d'acquisitions de propriétés au Michigan par rapport à l'année précédente et de l'achèvement du processus d'approvisionnement en PPP.

PAIEMENTS DE TRANSFERT - CRÉDITS

Pour soutenir ses activités, l'APWD a reçu 345,1 millions de dollars (150,0 millions de dollars en 2018) en crédits et a terminé l'exercice avec un excédent net de 129,2 millions de dollars (124,6 millions de dollars en 2018). L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et où s'effectuent des dépenses; la majorité des crédits jusqu'à présent ont été utilisés pour financer les coûts en capital de l'APWD.

Les crédits ont été utilisés pour financer les activités de BNA, les activités d'acquisition de propriétés au Michigan, les travaux préliminaires, le déplacement des services publics canadiens et américains, les coûts de conception et d'ingénierie ainsi que les activités de l'APWD. Les crédits ont été plus élevés en 2019, principalement pour financer les activités de BNA à mesure que l'APWD passait de la phase d'approvisionnement du projet à la phase de construction.

PAIEMENTS DE TRANSFERT - AUTRES

Les paiements de transfert – Autres représentent les contributions du gouvernement du Canada autres que les crédits consentis à l'APWD par le gouvernement du Canada. Les contributions de l'exercice précédent comprennent principalement 64,9 millions de dollars de contributions de

terrains d'Infrastructure Canada à l'APWD. Conformément aux dispositions de l'Accord sur le passage, il n'y a aucune contrepartie pour le bail. Les terrains loués constituent un avantage considérable pour l'APWD; par conséquent, celle-ci a reconnu, dans ses états financiers, que le bail constituait une immobilisation corporelle reçue d'Infrastructure Canada à sa valeur comptable.

PAIEMENTS DE TRANSFERT – RECOUVREMENTS

Les recouvrements de paiements de transfert désignent les remboursements à l'APWD des montants d'assainissement environnemental sur le terrain adjacent au point d'entrée canadien appartenant à Infrastructure Canada. L'APWD a recouvré 5,9 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2018) pour ces travaux; l'augmentation est attribuable au niveau accru d'activité au cours de l'exercice.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

APERÇU

Les activités de BNA, l'acquisition de propriétés, le déplacement des services publics, les coûts de conception et d'ingénierie capitalisés et les travaux préliminaires sur les terrains canadiens ont profondément modifié l'état de la Situation Financière par rapport à l'année passée. Ces activités ont entraîné une hausse de la plupart des postes du bilan.

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Au 31 mars 2019, la dette nette de l'APWD était de 452,6 millions de dollars (actifs financiers nets de 130,9 millions de dollars en 2018). Les actifs financiers de 278,1 millions de dollars (221,8 millions de dollars en 2018) se composent principalement de 240,4 millions de dollars en liquidités et de 36,5 millions de dollars en sommes à recevoir (198,9 millions de dollars et 21,7 millions de dollars en 2018), compensés par un passif de 730,6 millions de dollars (90,9 millions de dollars en 2018).

Au 31 mars 2019, l'APWD disposait d'une trésorerie de 51,1 millions de dollars (9,0 millions de dollars en 2018) et détenait un solde de trésorerie affectée de 189,3 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (189,9 millions de dollars en 2018). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de budgéter les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué. L'augmentation des liquidités dans le compte d'exploitation est principalement attribuable à la nécessité de financer les dépenses prévues liées aux activités de BNA.

Les sommes à recevoir concernaient principalement la TVH recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

Les crédettes et les charges à payer s'élevant à 117,4 millions de dollars au 31 mars 2019 (70,9 millions de dollars en 2018) comprennent les sommes dues et les charges à payer pour les activités au Michigan, les activités de BNA, le déplacement des services publics, les services de consultation en ingénierie, les frais juridiques et les travaux d'assainissement environnemental sur les terrains d'Infrastructure Canada. L'augmentation est due en grande partie à l'acquisition de propriétés dans l'État du Michigan et à d'autres activités dans cet État, les activités de BNA, le déplacement des services publics et l'assainissement environnemental pour Infrastructure Canada.

Le passif relatif aux avantages sociaux de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars en 2018) représente le passif pour les primes et l'indemnité de congé des employés. L'APWD a enregistré un passif environnemental de 19,5 millions de dollars au 31 mars 2019 (15,5 millions de dollars en 2018) en prévision des coûts de décontamination des propriétés.

Le montant dû au partenaire privé représente la responsabilité de l'APWD envers BNA pour la contribution de BNA qui s'élève à 15 % des coûts de conception et de construction. L'APWD remboursera BNA au moyen de paiements en capital, qui commenceront au moment de la mise en disposition du point d'entrée canadien à l'APWD.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 988,4 millions de dollars au 31 mars 2019 (287,9 millions de dollars en 2018). Ces immobilisations comprennent principalement les coûts engagés pour le projet du Pont international Gordie-Howe (construction en cours) et la contribution d'un terrain par Infrastructure Canada.

Les coûts de la construction en cours de 858,2 millions de dollars (222,6 millions de dollars en 2018) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Le projet en étant encore à ses débuts, la plupart des coûts capitalisés concernent les activités de BNA (mobilisation, conception, administration et financement), le déplacement des services publics, les services professionnels, comme les services généraux d'un entrepreneur en ingénierie, et les travaux préliminaires sur les terrains canadiens. La principale raison de cette augmentation est le début des activités de BNA en 2019.

Le tableau ci-après présente la répartition des coûts de construction en cours.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2019	31 mars 2018
Pont	335 133	57 430
Point d'entrée canadien	297 502	118 653
Point d'entrée américain	225 585	46 539
	858 220	222 622

L'APWD a signé avec Infrastructure Canada un bail foncier prenant effet le 1er juillet 2017 pour des terrains canadiens. Conformément aux dispositions de l'Accord sur le passage, il n'y a aucune contrepartie pour le bail. Les terrains loués constituent un avantage considérable pour l'APWD; par conséquent, celle-ci a reconnu, dans ses états financiers, que le bail constituait une immobilisation corporelle assortie d'un passif à la valeur comptable consignée par Infrastructure Canada de 64,9 millions de dollars en 2018.

Les charges payées d'avance de 135,6 millions de dollars (117,6 millions de dollars en 2018) consistent principalement en coûts liés à l'acquisition de propriétés au Michigan de 113,4 millions de dollars (114,2 millions de dollars en 2018). Dans ce montant sont compris 75,1 millions de dollars d'acquisitions déjà réalisées par le MDOT (75,4 millions de dollars en 2018) et 38,3 millions de dollars (38,9 millions de dollars en 2018) concernant les acquisitions en cours par le MDOT qui exerce le pouvoir d'expropriation de l'État du Michigan.

Le 3 juillet 2018, l'APWD a signé un contrat-cadre de location avec le Michigan pour certaines propriétés qui ont été acquises par ce dernier. Au fur et à mesure que les propriétés sont acquises et qu'elles satisfont aux conditions nécessaires, elles sont incorporées au contrat-cadre de location et reclassées des charges payées d'avance aux immobilisations corporelles. Le montant transféré en 2019 s'est élevé à 58,3 millions de dollars (0 \$ en 2018).

Les charges payées d'avance comprennent également 22,0 millions de dollars d'assurance payée d'avance (3,0 millions de dollars en 2018) liée principalement au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances relatives à la construction du projet.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RECUPÉRÉES

En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD est tenue de publier annuellement l'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non recouvrées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagés dans le cadre du projet, à compter de l'exercice financier 2005-2006, qui seront recouvrées au moyen des revenus de l'APWD. Les contributions canadiennes non recouvrées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût ventilé de contributions non recouvrées, qui s'accumule annuellement au solde, moins les revenus que reçoit l'APWD. Les États ne présentent pas les revenus ni les dépenses liées aux travaux exécutés pour le compte d'entités ne faisant pas partie du gouvernement du Canada, car elles ne répondent pas aux définitions de revenus de l'Autorité du passage et de contributions canadiennes telles qu'elles sont définies dans l'Accord sur le passage.

Les contributions canadiennes agrégées payées au 31 mars 2019 totalisent 889,9 millions de dollars (558,9 millions de dollars en 2018). Le coût agrégé imputé à la somme accumulée au 31 mars 2019 totalise 82,8 millions de dollars (52,7 millions de dollars en 2018). Ces montants sont contrebalancés par les revenus reçus qui s'élèvent à 24,8 millions de dollars au 31 mars 2019 (9,9 millions de dollars en 2018), pour un solde de 947,9 millions de dollars en contributions canadiennes non recouvrées au 31 mars 2019 (601,7 millions de dollars en 2018).

Les États ont été compris dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l'APWD.

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

ÉTATS FINANCIERS DE L'APWD POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

La direction est chargée de créer et de tenir à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'Autorité; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur général du Canada, le vérificateur externe, et plus d'examiner les états financiers annuels de l'Autorité et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le vérificateur externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'Autorité.

Il revient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.



Bryce Phillips
Premier dirigeant



Mike St. Amant, CPA, CA
Dirigeant principal des Finances et de l'Administration

Windsor, Canada
21 juin 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« Autorité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Autorité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport Annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Autorité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Autorité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Autorité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Autorité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Autorité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Autorité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2019

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

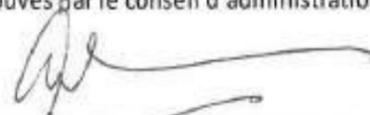
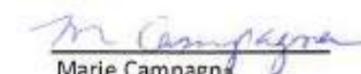
Autorité du pont Windsor-Détroit
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	51 090	9 008
Trésorerie affectée (note 3)	189 276	189 913
Sommes à recevoir	36 527	21 747
Dépôts	1 160	1 160
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	278 053	221 828
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	117 376	70 913
Avantages sociaux accumulés	784	753
Provisions environnementale (note 4)	19 523	15 468
Retenues de garanties (note 5)	10 666	3 807
Montant dû au partenaire privé (note 6)	582 280	-
TOTAL DES PASSIFS	730 629	90 941
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(452 576)	130 887
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	988 380	287 948
Charges payées d'avance (note 8)	135 583	117 601
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	1 123 963	405 549
EXCÉDENT ACCUMULÉ	671 387	536 436
L'excédent accumulé comprend ce qui suit:		
Excédent accumulé lié aux activités	671 044	541 856
Gains de réévaluation accumulés (pertes)	343	(5 420)
	671 387	536 436

Obligations contractuelles (note 9) et éventualités (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration


Dwight Duncan
Président du Conseil d'administration
Marie Campagna
Présidente du Comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Autorité du pont Windsor-Détoit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
PRODUITS			
Recettes tirées des opérations	-	38	1 856
Produit des réclamations d'assurance	-	515	-
Intérêt	-	4 492	2 745
TOTAL DES PRODUITS	-	5 045	4 601
CHARGES (note 11)			
Projet du Pont international Gordie-Howe	191 755	211 631	84 006
Services internes	17 107	9 249	9 069
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	-	5 977	3 871
TOTAL DES CHARGES	208 862	226 857	96 946
DÉFICIT AVANT FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL	(208 862)	(221 812)	(92 345)
Paie ments de transfert – Cré dits (note 12)	352 636	345 052	149 985
Paie ments de transfert – Autres (note 12)	-	-	64 979
Paie ments de transfert – Recouvrements (note 12)	7 060	5 948	2 015
	359 696	351 000	216 979
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS	150 834	129 188	124 634
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	522 131	541 856	417 222
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	672 965	671 044	541 856

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Autorité du pont Windsor-Détoit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2019 Réel	2018 Réel
PERTES DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(5 420)	(529)
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	3 516	(6 659)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	2 247	1 768
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	5 763	(4 891)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	343	(5 420)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Autorité du pont Windsor-Détoit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS	150 834	129 188	124 634
Acquisition d'immobilisations corporelles	(482 130)	(701 543)	(157 683)
Amortissement des immobilisations corporelles	920	1 111	247
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-	-	4 955
	(330 376)	(571 244)	(27 847)
Évolution des autres actifs non financiers			
Acquisition de charges payées d'avance	-	(82 832)	(66 530)
Utilisation de charges payées d'avance	-	6 506	2 937
Transfert des charges payées d'avance aux immobilisations	-	58 345	-
	-	(17 981)	(63 593)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'année	-	5 763	(4 891)
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(330 376)	(583 462)	(96 331)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	127 385	130 887	227 218
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(202 991)	(452 575)	130 887

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Autorité du pont Windsor-Détoit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	351 000	152 000
Intérêts reçus	4 522	2 517
Remboursements de TVH	9 943	6 468
Autres rentrées de fonds	532	1 969
Fonds payés aux fournisseurs	(209 476)	(144 144)
Produit des réclamations d'assurance	515	-
Fonds versés aux employés et en leur nom	(8 582)	(8 656)
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	(1)	(300)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	148 453	9 854
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(111 872)	(78 503)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(111 872)	(78 503)
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	4 864	(7 955)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	41 445	(76 604)
Trésorerie au début de l'exercice	198 921	275 525
Trésorerie à la fin de l'exercice	240 366	198 921
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	51 090	9 008
Trésorerie affectée	189 276	189 913
	240 366	198 921

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 en vertu du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualifications et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Le gouvernement du Canada nomme deux membres, l'APWD en nomme un, et l'État du Michigan, trois. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour exercer ses activités et devra obtenir du financement de ce gouvernement pour financer en partie la construction du passage international. Une fois que le pont aura été construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les activités d'exploitation du pont jusqu'à ce que celles-ci génèrent un surplus.

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord public-privé (accord de projet) avec Bridging North America (BNA) pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain. L'accord de projet expirera en 2054. BNA est responsable du financement des installations

et de l'échangeur I-75 pour un montant égal à 15 % des coûts de conception et de construction. BNA a versé ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Les contributions de BNA seront remboursées au moyen de paiements en capital.

En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, comme suit :

- a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017.
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes en vertu du Régime de retraite de la fonction publique.
- b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de la directive dans le prochain plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en application cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 21 juin 2019.

2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b. Partenariat public-privé

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de dépenses au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDoT une fois terminée. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible lorsque les installations seront pratiquement achevées.

Le passif au titre des fonds fournis par BNA est comptabilisé comme montant dû au partenaire privé dans l'état de la situation financière; l'APWD remplira cette obligation au moyen de paiements en capital qui commenceront au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien à l'APWD.

Les paiements relatifs à l'exploitation, à l'entretien et à la réparation ainsi que les paiements relatifs à la réhabilitation qui ne sont pas désignés comme une amélioration seront comptabilisés à titre de dépenses.

Les recettes d'exploitation se composeront des droits de péage recueillis auprès des utilisateurs du pont. Les recettes seront constatées au fur et à mesure qu'elles seront réalisées, comme le montrera le respect par l'APWD de ses obligations concernant l'utilisation du pont lorsque les installations seront en utilisation productive.

c. Recettes

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.

d. Intérêt

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. Produit des réclamations d'assurance

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

h. Paiements de transfert – Autres

Les coûts engagés par le gouvernement du Canada pour soutenir l'APWD, qui autrement auraient été engagés par cette société, sont comptabilisés dans les états financiers de l'APWD à leur valeur comptable. Selon leur nature, ces coûts sont constatés comme des paiements de transfert (autres) et portés aux dépenses ou capitalisés comme des contributions aux immobilisations corporelles, dépendant de la nature des ressources économiques utilisées par l'APWD.

i. Paiements de transfert – Recouvrements

Le recouvrement des coûts par le gouvernement du Canada pour les services fournis par l'APWD est comptabilisé dans les états financiers à la valeur d'échange.

j. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

k. Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

l. Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par des tiers en vertu des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

m. Crédoeurs et charges à payer

Les comptes crédoeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes crédoeurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

n. Provisions environnementales

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont inscrits comme un passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

o. Montant dû au partenaire privé

Le montant dû au partenaire privé se compose de l'obligation envers BNA pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction. L'obligation est évaluée au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Les paiements en capital commencent au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien et expirent après 30 ans, ce qui comprend les versements de capital et d'intérêts.

p. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	de trois à sept ans
Ordinateurs et matériel de bureau	de trois à dix ans
Routes	de quatre à six ans
Biens loués	de quatre-vingt-treize à quatre-vingt-quatorze ans

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de dépenses dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

q. Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des charges lorsque les services connexes sont fournis.

Les paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet, lesquels seront loués à l'APWD, sont comptabilisés comme des charges payées d'avance. Les paiements effectués en vue d'acheter des terrains, qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Les paiements effectués pour les terrains au Michigan par l'intermédiaire du processus d'expropriation qui seront loués à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance – Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation. Les paiements effectués pour les propriétés qui ne seront pas louées à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Lorsque les terrains sont compris dans le contrat-cadre de location avec le Michigan, ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles (biens loués).

r. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

s. Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime d'avantages sociaux collectifs à ses employés et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la période où elles ont été engagées.

t. Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de minimiser leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie Trésorerie affectée Dépôts	Coût ou coût amorti Coût ou coût amorti Coût ou coût amorti
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues de garanties Montant dû au partenaire privé	Coût ou coût amorti Coût ou coût amorti Coût ou coût amorti

u. Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. L'actif et le passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

v. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont le montant de la TPS/TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

w. Chiffres du budget

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

x. Normes et notes d'orientation adoptées durant l'exercice

La norme suivante a été publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) avec prise d'effet le 1er avril 2018 et a été adoptée par l'APWD le 1er avril 2018 :

SP 3430, Opérations de restructuration : Ce nouveau chapitre définit ce qu'est une opération de restructuration et établit des normes sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une opération de restructuration.

L'adoption n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

La norme suivante a été publiée par le CCSP avec prise d'effet le 1er novembre 2018 et a été adoptée par anticipation par l'APWD le 1er avril 2018 :

SP 3400 Revenus : Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus.

L'adoption n'a pas eu d'incidence importante pour les états financiers et aucun rajustement n'a été nécessaire au solde d'ouverture de l'excédent accumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

y. Normes publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

La norme suivante a été publiée par le CCSP :

SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Ce nouveau chapitre établit des normes qui précisent quand et comment comptabiliser une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Ce chapitre a été publié par le CCSP en août 2018 et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2021. L'APWD a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle deviendra applicable et évalue actuellement l'incidence de son adoption sur ses états financiers.

3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds d'un compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garanti bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDoT et le Michigan Strategic Fund ou MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

4. PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés ; une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés pour enrayer la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Les études commandées par l'APWD évaluent les coûts des activités de réhabilitation des terrains canadiens à 0 \$ (3 135 \$ pour 2018) et à 19 523 \$ pour les terrains du Michigan (12 333 \$ pour 2018), pour un total de 19 523 \$ (15 468 \$ pour 2018).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière. Sur ce montant, 16 653 \$ (13 738 \$ pour 2018) ont été capitalisés dans le coût du projet et 2 870 \$ (1 730 \$ pour 2018) se rapportant aux terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan ont été comptabilisés en charges.

5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

6. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 803 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L'APWD s'acquittera de ce passif au moyen de paiements en capital, qui débiteront au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien à l'APWD et expireront 30 ans après cette date. Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

Paielements en capital :	
2020 à 2023	-
2024	11 683
2025 et années suivantes	1 039 769
Moins : Total des intérêts	(476 649)
Contribution du partenaire privé	574 803
Intérêts capitalisés à ce jour	6 056
Intérêts passés en charges à ce jour	1 421
Passif	582 280

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
Coût							
1 ^{er} avril 2017	810	327	134 802	-	-	-	135 939
Acquisitions	22	-	92 775	-	-	-	92 797
Contributions	-	-	-	64 886	-	-	64 886
Pertes de valeur	-	-	(4 955)	-	-	-	(4 955)
31 mars 2018	832	327	222 622	64 886	-	-	288 667
1 ^{er} avril 2018	832	327	222 622	64 886	-	-	288 667
Acquisitions	19	10	643 169	-	-	-	643 198
Transferts	-	-	(7 571)	-	7 571	-	-
Transferts des charges payées d'avance	-	-	-	-	-	58 345	58 345
31 mars 2019	851	337	858 220	64 886	7 571	58 345	990 210
Amortissement cumulé							
1 ^{er} avril 2017	277	195	-	-	-	-	472
Amortissement	138	109	-	-	-	-	247
31 mars 2018	415	304	-	-	-	-	719
1 ^{er} avril 2018	415	304	-	-	-	-	719
Amortissement	114	14	-	-	675	308	1 111
31 mars 2019	529	318	-	-	675	308	1 830
Valeur comptable nette							
31 mars 2018	417	23	222 622	64 886	-	-	287 948
31 mars 2019	322	19	858 220	64 886	6 896	58 037	988 380

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2019, l'APWD a comptabilisé 858 220 \$ (222 622 \$ pour 2018) de construction en cours pour le projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 6 056 \$ (0 \$ pour 2018). Les composantes du projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services. Au cours de l'exercice, l'APWD a comptabilisé des dépenses de 132 251 \$ (14 717 \$ pour 2018) liées aux coûts de l'échangeur I-75 et à l'amélioration des routes locales, y compris des intérêts de 1 421 \$ (0 \$ pour 2018).

L'acquisition d'immobilisations corporelles susmentionnées comprend un montant de 565 862 \$ (38 540 \$ pour 2018) pour des actifs et des retenues de garanties impayés au 31 mars 2019. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

Le 3 juillet 2018, l'APWD a signé un contrat-cadre de location avec le Michigan pour des propriétés en la possession de ce dernier. Au 31 mars 2019, 58 345 \$ de terrains au Michigan ont été transférés des charges payées d'avance (Note 8 – Acquisition de terrains au Michigan) aux immobilisations corporelles (biens loués).

En 2018, l'APWD a comptabilisé des pertes de valeur totalisant 4 955 \$ basé sur la valeur de réalisation nette d'éléments d'actifs endommagés pendant la construction en cours. En raison de dommages matériels causés aux actifs, l'APWD a conclu que les actifs ne lui offraient aucun avantage futur.

8. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Acquisitions de terrains au Michigan	75 075	75 388
Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation	38 305	38 853
Assurances payées d'avance	22 036	3 010
Autres	167	350
	135 583	117 601

L'acquisition de terrains au Michigan se rapporte aux paiements versés à l'Etat du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet qui seront loués à l'APWD pendant la durée de vie du pont. Les paiements effectués pour l'acquisition de terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, ont été comptabilisés en charges au titre de terrains au Michigan (note 11).

Lorsqu'il est impossible d'acquérir une propriété par des moyens volontaires, le MDoT acquerra la propriété par le processus d'expropriation. Les acquisitions de terrains au Michigan par expropriation correspondent aux sommes se rapportant aux propriétés dans le cadre du processus d'expropriation qui seront louées à l'APWD par l'État du Michigan. Une fois que la Cour a attribué le titre de propriété au MDoT, le montant associé à la propriété en question est reclassé comme se rapportant aux acquisitions de terrains au Michigan.

Lorsque les terrains sont compris dans le contrat-cadre de location avec le Michigan, ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles (biens loués).

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'APWD a des engagements d'un montant total de 5 155 717 \$ (2018 – 287 350 \$), principalement au titre de conventions d'honoraires, de location, de construction d'infrastructures, ainsi que de TI et communications. Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité. Voici les paiements minimums pour les prochaines années :

(en milliers de dollars)

	Honoraires professionnels	Loyer	Construction d'infrastructures	Exploitation et entretien	TI/Communications	Total
2020	1 500	214	882 813	-	149	884 676
2021	455	214	690 220	-	137	691 026
2022	121	162	914 172	-	-	914 455
2023	21	-	765 594	-	-	765 615
2024	-	-	310 524	2 199	-	312 723
2025 et ensuite	-	-	230 769	1 356 453	-	1 587 222
	2 097	590	3 794 092	1 358 652	286	5 155 717

10. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. La direction est d'avis que le règlement de questions de ce type n'entraînera aucun passif important pour l'APWD pour l'année ayant pris fin le 31 mars 2019.

11. CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Coûts I-75	127 168	14 717
Remboursement des promoteurs non retenus	30 000	-
Services professionnels	18 262	15 479
Terrains au Michigan	12 086	26 287
Salaires et avantages sociaux	8 717	8 877
Services juridiques	8 381	13 895
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	5 977	3 871
Améliorations aux routes locales	5 083	-
Assurances	4 909	1 456
Perte de change	2 247	1 768
Amortissement	1 111	247
Bureau et entretien	820	516
Loyer	701	644
Impôt foncier	646	407
Frais de déplacement	437	311
Autres	307	318
Réparations et entretien	3	2 898
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	2	300
Perte de valeur	-	4 955
	226 857	96 946

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des ententes avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales applicables aux particuliers et aux entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des dépenses totalisant 285 \$ (542 \$ pour 2018) et a comptabilisé un financement gouvernemental de 345 052 \$ (149 985 \$ pour 2018). Au 31 mars 2019, l'APWD avait comptabilisé 36 082 \$ (21 222 \$ pour 2018) en sommes à recevoir et 0 \$ (0 \$ pour 2018) en créditeurs avec les entités apparentées.

L'APWD n'a aucun engagement contractuel et aucun passif éventuel avec ses entités apparentées.

Paiements de transfert – Autres

Le gouvernement du Canada a réalisé certaines activités pour soutenir l'APWD. L'APWD a comptabilisé ces coûts de soutien à titre de financement à leur valeur comptable. Le coût de ces activités n'a pas été recouvré auprès de l'APWD par le gouvernement du Canada. Au cours de l'année, l'APWD a comptabilisé 0 \$ (64 979 \$ pour 2018), dont 0 \$ (93 \$ pour 2018) en charges, et 0 \$ (64 886 \$ pour 2018) à titre d'apports.

Le 1er juillet 2017, l'APWD a conclu un bail foncier avec le gouvernement du Canada pour des terrains qui seront utilisés pour la construction du point d'entrée canadien. En vertu des modalités du bail foncier, tous les avantages et risques associés à la propriété ont été concrètement transférés à l'APWD. Conformément à l'Accord sur le passage, les terrains sont loués à l'APWD sans contrepartie. Le terrain canadien est inscrit en tant qu'immobilisation à titre d'apport à la valeur comptable comptabilisée par le gouvernement du Canada, de 64 886 \$.

Paiements de transfert – Recouvrements

L'APWD a recouvré un montant de 5 948 \$ (2 015 \$ pour 2018) auprès du gouvernement du Canada pour l'assainissement de l'environnement effectué par l'APWD sur une partie d'une parcelle de terrain requise qui sera conservée par le gouvernement du Canada.

Dans le cadre de son processus d'acquisition de terrains, le gouvernement du Canada a convenu d'acheter une propriété donnée d'une société de services publics en remplacement d'une autre propriété requise pour le projet. Une partie de la propriété de remplacement acquise sera fournie à l'APWD dans le cadre du projet, tandis que le reste sera conservé par le gouvernement du Canada, et fourni à la société de services publics en guise de remplacement pour la propriété utilisée pour le projet.

On a déterminé que la propriété de remplacement nécessitait un assainissement environnemental. Le gouvernement du Canada a demandé à l'APWD de réaliser l'assainissement de la propriété et a conclu un protocole d'entente avec elle relativement à ces travaux. Le financement pour la portion de la propriété à fournir à l'APWD est comptabilisé dans la section Paiements de transfert – Crédits. Le financement pour la portion à conserver par le gouvernement du Canada, qui sera fournie comme propriété de remplacement, est comptabilisé dans la section Paiements de transfert – Recouvrements.

Personnel de gestion clé

À l'exception des salaires et des avantages sociaux, l'APWD ne réalise aucune transaction avec son

personnel de gestion clé. Les membres du personnel de gestion clé sont les personnes qui détiennent l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'APWD, y compris le personnel de la haute direction et les membres du conseil d'administration.

L'APWD reçoit également certains services à titre gracieux, par exemple la vérification de ses états financiers. Ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de l'APWD, à l'exception du montant dû au partenaire privé se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La quasi-totalité du risque de crédit de l'APWD est liée à ses soldes de trésorerie. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit, le 31 mars, est la suivante :

(en milliers de dollars)		
	2019	2018
Trésorerie affectée	189 276	189 913
Trésorerie	51 090	9 008
Dépôts	1 160	1 160
	241 526	200 081

Le risque de crédit associé à la trésorerie est considérablement réduit du fait que la trésorerie et la trésorerie affectée sont conservées dans les comptes bancaires de l'APWD.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Les créditeurs et charges à payer et les retenues de garanties de l'APWD ne portent pas intérêt; aucun passif n'est payable sur demande. Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 3,24 %, soit le taux implicite des fonds apportés par BNA et des paiements en capital versés par l'APWD à BNA.

Voici une estimation des échéances des passifs financiers de l'APWD :

(en milliers de dollars)				
	Moins de trois mois	De trois mois à un an	Plus d'un an	Total
Montant dû au partenaire privé	-	-	582 280	582 280
Créditeurs et charges à payer	117 376	-	-	117 376
Retenues de garanties	-	5 585	5 081	10 666
	117 376	5 585	587 361	710 322

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats.

Les trésoreries de l'APWD sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts des balances de trésorerie auraient varié d'environ 2 156 \$ (2018 – 2 414 \$).

Le solde des trésoreries et les créiteurs en dollars américains de l'APWD sont exposés au risque de change. Une variation de 1 % du taux de change en date du 31 mars 2019 aurait un effet net d'environ 1 205 \$ (1 239 \$ le 31 mars 2018).

14. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre deux régimes d'avantages sociaux à ses employés : un régime d'avantages sociaux collectif et un régime de retraite. Avant le 1er janvier 2018, l'APWD offrait un régime de retraite complémentaire à l'intention de ses cadres. Le régime de retraite est un régime à cotisations déterminées. En vertu du régime d'avantages sociaux collectif, l'APWD verse des primes pour certains avantages sociaux; le reste du montant des primes est payé par l'employé. Le régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres est un régime notionnel à cotisations déterminées. Les dépenses constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Régime de retraite	522	473
Régime d'avantages sociaux collectif	440	402
Régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres	6	56
	968	931

a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulé et des gains relatifs aux cotisations. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Les employés doivent verser des cotisations de base équivalant à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Aux fins de conformité avec le décret C.P. 20141382 (note 1), depuis le 1er janvier 2018, les cadres supérieurs ont le même plan que les employés. Avant le 1er janvier 2018, les cadres devaient verser des cotisations de base équivalant à 6 % de leur salaire de base, et l'APWD devait verser une cotisation équivalant à 12 % de celui-ci.

b. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

- i. Assurance-maladie complémentaire
- ii. Assistance-voyage en cas d'urgence
- iii. Soins dentaires
- iv. Compte de frais médicaux
- v. Assurance vie de base
- vi. Assurance vie des personnes à charge
- vii. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels
- viii. Programme d'aide aux employés

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élève à 2 500 \$ par année, comparativement à 1 000 \$ par année pour les employés.

15. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci-joints (les « États ») sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

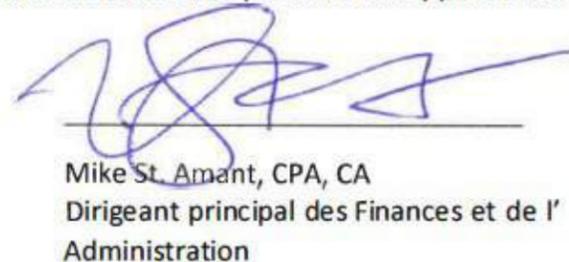
Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe au vérificateur général du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.



Bryce Phillips
Premier dirigeant



Mike St. Amant, CPA, CA
Dirigeant principal des Finances et de l'Administration

Windsor, Canada
21 juin 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« Autorité ») pour la période close le 31 mars 2019, ainsi que des notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement ci-après les « états »).

À notre avis, les états ci-joints de l'Autorité pour la période close le 31 mars 2019 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Autorité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations — Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférentes aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états ont été préparés afin de permettre à l'Autorité de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport Annuel, mais ne comprennent pas les états et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Autorité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Autorité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Autorité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Autorité;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Autorité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Autorité à cesser son exploitation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2019

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

Pour la période terminée le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Contributions canadiennes :		
Solde d'ouverture (note 4)	558 884	326 258
Contributions canadiennes de l'année	331 024	232 626
Total des contributions canadiennes	889 908	558 884
Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées :		
Solde d'ouverture (note 4)	52 662	33 097
Coûts imputés de l'année	30 128	19 565
Total des coûts imputés	82 790	52 662
Revenus de l'Autorité du passage :		
Solde d'ouverture	(9 859)	(873)
Revenus annuels de l'Autorité du passage	(14 980)	(8 986)
Total des revenus de l'Autorité du passage	(24 839)	(9 859)
Total des contributions canadiennes non récupérées	947 859	601 687

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

1. ACCORD SUR LE PASSAGE ET CONTENU DES ÉTATS

Le projet du Pont international Gordie-Howe est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le Pont international Gordie-Howe seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées (les « États »).

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É. U.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

b) Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et ont été payés ou fournis par le gouvernement

du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

c) Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

d) Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

e) Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

f) Coûts liés à l'Autorité du passage

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

g) Coûts liés à l'Autorité internationale

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

h) Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement

obligatoire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

i) Revenus de l'Autorité du passage

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

j) Contributions des organismes fédéraux des É.-U.

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement) versées par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

k) Contributions canadiennes non récupérées

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date du versement ou de réception, selon le cas.

3. COMPARABILITÉ AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'AUTORITÉ DU PASSAGE

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières d'autres entités gouvernementales, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

4. COÛTS EXCLUS

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 000 \$ milles. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.

SOYEZ PRÊT

AIMER • SUIVRE • VISITER • ENGAGER

L'APWD mobilise le public et les parties intéressées durant le processus en vue de la construction du pont international Gordie-Howe. Il y a beaucoup de moyen d'être tenu au courant de ce qui se passe. Nous encourageons les échanges et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.



Le site Web de l'APWD

Notre site Web du projet, wdbriidge.com/fr, est votre principale source de renseignements actuels sur les activités de construction, les nouvelles, le processus d'approvisionnement en PPP, les possibilités d'emploi et les rapports d'entreprise.



Demandes d'information du public

Vous avez des questions au sujet du projet? Vous pouvez nous les transmettre par message texte au moyen des médias sociaux, par téléphone au 1-844-322-1773 ou par courriel à info@wdbriidge.com.



Inscrivez-vous à notre liste d'envoi

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique en consultant le wdbriidge.com/fr et recevez des renseignements à jour dans votre boîte aux lettres.



Avis de construction

Rester au fait sur les activités de construction canadiennes et américaines grâce à nos avis de construction hebdomadaire publiés à wdbriidge.com.



100 Ouellette Ave. bureaux 400
Windsor, Ontario
N9A 6T3
519-946-3038



7744 W Vernor Hwy.
Detroit, Michigan
48209
1-844-322-1773



3201 Sandwich St.
Windsor, Ontario
N9C 1A8
1-844-322-1773



@GordieHoweBrg



@GordieHoweBrdge



@GordieHoweBrg



WDBA-APWD



YouTube.com/GordieHoweBridge



BÂTIR LES BASES DE L'AVENIR